



*LST Andenne   LST Ciney-Marche   LST Hainaut   LST Namur*

## **Fédération Luttes Solidarités Travail asbl**

rue Pépin, 27   tél : 081-22.15.12   federation@mouvement-LST.org   Fortis 001-3385893-87  
B - 5000 Namur   fax : 081-22.63.59   www.mouvement-LST.org

### **INTERVENTION DU MOUVEMENT LST À L'OCCASION DES 15 ANS DE L'ACCORD DE COOPÉRATION RELATIF À LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ.**

#### **Colloque « Pauvreté et ineffectivité des droits. Non-accès et non-recours aux droits » - 16 décembre 2014**

Je voudrais inviter l'assemblée à un petit détour. A la suite de ATD Quart Monde, en ouverture de la journée, oser questionner la représentation qui est la nôtre, à chacun de nous, sur le pauvre, et le très pauvre, en particulier.

Une communauté humaine qu'on a encadrée dans les concepts les plus neutralisants de « parasites », de « fainéants », de « d'inutiles », de « fous », de « fraudeurs », de « délinquants », de « d'incapables », de « dangereux », de « toxiques », de « exclus », ... et de découvrir des êtres humains, sociaux, citoyens, avec une intelligence surprenante, une résistance organisée et une solidarité permanente.

Victimes des plus graves exploitations économiques sociales et culturelles, de mépris permanents, de condamnations sommaires, d'une violence symbolique extrême. Ils sont pourtant inclus dans le système économique, et les analystes les situent bien comme outils de pression, entre autres, pour le contrôle des salaires. Ils sont les victimes directes des choix économiques et institutionnels d'organiser, entre autres, la concurrence à l'emploi pour garantir, pour quelques-uns, la maximalisation des profits.

Et pourtant, ils survivent à cette extrême violence et organisent des résistances permanentes qui sont toujours fragilisées. Ils veulent le meilleur, pour eux-mêmes, pour leurs enfants, pour leur proches, pour le monde, ... et mobilisent des forces insoupçonnées pour réveiller les hommes sur les dangers pour tous des modèles actuels, dont ils mesurent, mieux que personne, les limites, tant au niveau personnel que collectif.

Le détour que je vous propose est le même que celui qui a été **proposé par le RGP**, il y a vingt ans, en 1994. Le Service de lutte dont on fête les 15 ans est né de cette ambition. Il s'agit de garantir la méthode de dialogue, soit une place prioritaire pour le plus pauvre, à travers les structures de rassemblements qu'ils se sont données. Une place prioritaire pour partager leurs constats, leurs analyses et leurs appels à un développement durable, au service du bien-être de tous. La parole du plus pauvre doit être la référence de l'évaluation des choix sociaux, économiques, culturels et politiques.

Et je ressens une profonde amertume, aujourd'hui, pour célébrer les 15 ans du Service, en constatant ce qui m'apparaît comme un réel recul de la méthode de dialogue, quand je vois le déséquilibre entre les chercheurs et représentants de services conviés à la parole, et le peu de place accordée aux pauvres, et aux plus pauvres à travers la convocation de leurs associations. Dans notre groupe de représentation LST pour cette journée, un ami sdf qui nous accompagne, en situation d'une parole importante sur l'application des droits ; très soucieux

de son rôle de papa ; aura juste le droit d'écouter des experts et de se taire. C'est au nom de cette association que j'ose, très humblement, dans ces conditions particulièrement défavorables, une intervention.

### **Non-accès et non-recours aux droits**

Si on parle du droit dans son **application individuelle**, et la possibilité d'un recours du point de vue des plus pauvres, on devra constater que ce n'est pas pour nous que le droit est construit. Ni le droit, ni le fonctionnement du droit, ne tient compte de nous, ni de ce que nous vivons, ni des moyens qui sont les nôtres, ni des risques qu'on prend à oser les revendiquer, ni du peu de poids qu'on représente dans la balance de la justice ; ou dans l'appréciation de mandataires et de services lourds d'arbitraires au nom de la compassion.

Avec les associations partenaires du suivi du RGP, nous avons écrit notre pensée sur la conditionnalité des droits dans une publication récente. Les conditions qui accompagnent les droits sont telles que nous ne sommes quasi jamais concernés par leur application. Et quand nous pensons que nous le sommes, nous devons accepter de telles conditions annexes ou de contrôles de toutes sortes, que nous abandonnons le recours.

Pire encore, la demande de l'application d'un droit peut provoquer un très lourd retournement contre ce qui nous est le plus cher. L'exemple le plus évident est celui de la maman seule avec des enfants qui demande de l'aide et un logement social, et qui voit la proposition se retourner contre elle, avec l'offre d'un accueil toujours provisoire des enfants, pour leur sécurité, dans une structure d'hébergement. On sait bien ce qui en résulte.

Mais c'est pareil avec, entre autres, les aides conditionnées à la gestion budgétaire organisée.

Nous avons beaucoup entrepris des **démarches collectives, pour l'application du droit, et les recours possible.**

La méthode dialogue fonctionne, et c'est tellement vrai qu'on en arrive à des décisions difficiles qui provoquent des résistances institutionnelles et réactives de la part des professionnels. Constater une résistance d'un groupe organisé et représentatif de professionnels est bien la preuve de la reconnaissance de l'autre comme acteur.

En plus de tous les lieux de concertations organisées, nous retenons, aujourd'hui, deux actions symboliques de cette procédure, dans lesquelles LST est engagé avec d'autres :

- le groupe de dialogue Agora en est une preuve vivante et significative, bien plus que symbolique, depuis 15 ans,
- un recours au Conseil d'Etat contre la décision de la ville de Namur d'interdire la mendicité.

**Le groupe Agora** est né d'une initiative de Madame la Ministre Laurette Onkelinks, suite à l'interpellation du Rapport Général sur la Pauvreté qui lançait un appel particulièrement fort : « arrêtons les placements pour cause de pauvreté ! »

Le dialogue entre deux associations, ATD Quart Monde et Luttes solidarités travail (LST) s'est d'abord engagé avec la Direction générale. Puis il s'est étendu aux Conseillers, Directeurs et délégués des services publics des SAJ et SPJ. C'est à ce moment que le Service de lutte contre la pauvreté a rejoint ce lieu de concertations. Quinze années de rencontres mensuelles qui ont permis de grands pas en avant dans la connaissance réciproque des moyens et faiblesses des deux parties en présence. Mais, surtout, enraciné dans le décret de

1991, un questionnement permanent sur la place des familles et familiers dans les constats, analyses et décisions concernées par les services.

Et l'évolution du droit quant à l'accès à l'écrit, par exemple, est intéressante. La transparence et la transmission des écrits aux familles ou familiers et aux jeunes concernés nous mobilise depuis plusieurs années.

La dernière législature, peut-être un peu à cause de notre remue-méninge, a choisi de faire avancer un peu l'accès aux écrits pour les parents et proches. Par exemple, en proposant de rendre gratuites les copies de dossiers demandées.

Mais il change aussi deux aspects importants dans cette problématique. Il dit « A tout moment, les personnes concernées ont accès aux pièces qui les concernent... » Ce qui n'était pas le cas, puisqu'il fallait introduire une demande écrite (ce qui constitue déjà un réel chantier), recevoir une convocation, et être accompagné pour la lecture du dossier. Avec un coût par page, si on demandait une copie. L'amendement proposé par le législateur, il y a peu, va vraiment dans le bon sens. Il reste que le fonctionnement n'a pas changé, puisqu'il faut encore travailler les arrêtés d'application.

Or, quand on est convoqué chez le Conseiller, chez le Directeur ou chez le Juge pour une décision avec ou sans accord, c'est impossible d'avoir accès aux pièces qui sont particulièrement décisives, dans les délais disponibles avant la rencontre. Que dire alors de la possibilité de les comprendre, de réfléchir et de construire une véritable participation aux décisions. Et cela ne semble dérangeant pour personne, malgré des appels de la Cour internationale, malgré le travail du groupe Agora, malgré la recherche action particulièrement positive expérimentée par le SPJ de Tournai.

Le SPJ de Tournai a accepté d'évaluer l'intérêt pour le service et pour les familles, d'envoyer leurs rapports de synthèse annuel, écrits après une rencontre avec les intéressés, aux familles et familiers, mais aussi aux jeunes. Et il a donc, pendant deux ans, envoyé ces écrits. Les conclusions et l'évaluation qu'il a proposée lors d'une journée d'échange avec le secteur organisée par le groupe Agora, témoignait de l'intérêt de la communication de cet écrit. Un indicateur ciblé, c'est l'évolution du nombre de recours introduit et un retour sans aucune réticence ou violence de la part des familles, au contraire, la manifestation d'un réel intérêt.

Donc, au niveau du groupe Agora, plus de deux ans de travail, pour construire, en dialogue, une plaquette qui propose les points de vue des professionnels d'un côté, et de l'autre, des personnes les plus pauvres via deux associations dans lesquelles elles organisent une parole collective. La conclusion essentielle est de proposer la transmission des écrits qui sont destinés au tribunal, soit les synthèses annuelles pour les SPJ et les recours pour non collaborations pour les SAJ. Cette première démarche constitue une étape expérimentale pour avancer, du point de vue actuel des associations, vers une transparence et une transmission de tous les écrits.

Le projet de plaquette a été présenté à l'Union des Conseillers et Directeurs pour avis, et ils ont manifesté beaucoup de résistances. L'union des délégués, plus proches des familles, encourage la démarche, tout en exigeant, avec beaucoup de justesse, une grande attention et des garanties quant à la manière de transmettre des pièces particulièrement confidentielles. Nous devons continuer à travailler en tenant compte de cet avis.

Bien sûr, mais le temps nous manque, nous devrions présenter ici les conditions d'une pareille ambition de dialogue, et les exigences de travail pour les associations qui rassemblent les

pauvres, et les plus pauvres en particulier, pour garantir la construction collective d'une parole libre, et collective, enracinée dans la résistance quotidienne à la misère et en traversant, ensemble, dans une solidarité permanente, les risques d'une confrontation difficile, dangereuse, et inévitable. On reste les plus petits, et...